



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Casablanca, le 19 décembre 2022

Comme communiqué à l'occasion de la publication des comptes semestriels du groupe BCP, le CPM a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'IS, l'IR et la TVA de 2018 à 2021. Le travail de proximité et la pertinence des analyses ont permis au Groupe de parvenir effectivement à un accord à l'amiable avec l'administration fiscale.

Au niveau des résultats 2022, l'impact du dénouement de ce contrôle fiscal a été totalement anticipé par le Groupe, grâce notamment aux différents mécanismes dont il dispose, en l'occurrence :

- une Provision pour Risques Généraux (PRG) de près de 5 milliards de Dirhams en social ;
- un Fonds de soutien, dont l'encours s'élève à 4,2 milliards de Dirhams ;
- et un niveau de fonds propres adéquat, qui s'est renforcé notamment, du fait des cessions de titres BCP par les Banques Populaires Régionales.

Ainsi, le montant du redressement fiscal n'aura qu'un impact limité aussi bien sur la rentabilité financière que sur les fonds propres 2022 de notre Groupe.

Dans ces conditions, le groupe BCP réitère son engagement pour la réalisation de l'ensemble des chantiers stratégiques visant à mieux servir ses clients et soutenir les opérateurs économiques de tous ses pays d'implantation.

À PROPOS DU GROUPE BCP : Le groupe BCP est l'une des premières institutions bancaires du Maroc. Il tire sa force de ses valeurs de solidarité et de son organisation unique au Maroc. Il est composé de 8 Banques Populaires Régionales (BPR) à vocation coopérative, de la Banque Centrale Populaire (BCP), organe central du Groupe, de forme société anonyme cotée en Bourse, de filiales spécialisées, de fondations et de banques et représentations à l'étranger. Le groupe BCP est présent dans 32 pays dans le monde. Il est, au Maroc, le premier collecteur de l'épargne et un acteur majeur du financement de l'économie.